

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAI S2LO
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION S
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 074-247400682-20251216-2025_186-DE

N° 2025-186

OBJET :

Santé – Passation de conventions avec
la SISA de la vallée du Brevon et la
SISA la Joyanetienne pour 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, aux Gets, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 décembre 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, BERNAZ Célia, TRABICHER Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAZ Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Procurations ont été données :

- par Mme LEFANT Myriam à ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de passer de nouvelles conventions avec la SISA de la vallée du Brevon et la SISA La Joyanetienne afin de prévoir les modalités de mise à disposition par la CCHC des moyens nécessaires à la coordination des différents acteurs des 2 MSP pour l'année 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

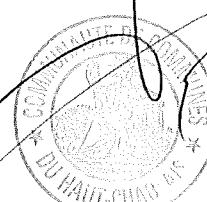
- à l'unanimité,
- autorise Madame la Présidente à signer les conventions ci-jointes pour l'année 2026.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHER



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

CONVENTION RELATIVE A LA COORDINATION DES ACTEURS DE LA MSP DE LA VALLEE D'AULPS

ENTRE :

- La Communauté de Communes du Haut-Chablais, représentée par sa Présidente, Madame Yannick TRABICHER, d'une part,

ET :

- La SISA La Jovanetienne, représentée par Monsieur Mathieu JESTIN, d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} :

La Communauté de Communes du Haut-Chablais met à disposition de la SISA La Jovanetienne, pour l'année 2026, les moyens nécessaires à la coordination des différents acteurs de la maison de santé de la Vallée d'Aulps.

Article 2 :

En contrepartie, la SISA La Jovanetienne s'engage à verser à la CCHC une participation forfaitaire de 6 000 euros. Cette participation sera demandée en octobre 2026.

Fait au Biot, le 3 Novembre 2025

La Présidente de la CCHC

Le représentant de la SISA
La Jovanetienne

CONVENTION RELATIVE A LA COORDINATION DES ACTEURS DE LA MSP MULTISITE DU BREVON

ENTRE :

- La Communauté de Communes du Haut-Chablais, représentée par sa Présidente, Madame Yannick TRABICHER, d'une part,

Et :

- La SISA de la Vallée du Brevon, représentée par Monsieur Anthony DAVID, d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} :

La Communauté de Communes du Haut-Chablais met à disposition de la SISA de la Vallée du Brevon, pour l'année 2026, les moyens nécessaires à la coordination des différents acteurs de la MSP Multisite du Brevon.

Article 2 :

En contrepartie, la SISA s'engage à verser à la CCHC une participation forfaitaire de 6 000 euros. Cette participation sera demandée en octobre 2026.

Fait au Biot, le 3 Novembre 2025

La Présidente de la CCHC

Monsieur Anthony DAVID